

AFFAIRE N° 6Attribution de bourses à des élèves du Collège Agricole de Saint-Joseph

Le M. Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° B 51/877 en date du 30 Septembre dernier, le Directeur du Collège agricole de la Réunion à Saint-Joseph m'a rappelé que la Commune avait bien voulu accorder, au cours des années précédentes, un certain

-6-

nombre de bourses d'internat à des élèves de son établissement originaires de la Commune de Saint-Denis.

M. Le Directeur du Collège agricole voudrait être fixé, avant de commencer la nouvelle année scolaire 1965-1966, sur le nombre de bourses sur lesquelles il peut compter.

Le Collège agricole reçoit cette année 5 élèves de la Commune de Saint-Denis dont l'un bénéficie déjà d'une bourse qui serait à renouveler (GRONDIN Joseph).

Les nouveaux élèves sont :

- DEJEAN Michel
- JOSON J. Expédit.
- JOUSSE Christian.
- SANGELLE J. Marc.

Le montant d'une bourse entière est de 60.000 Frs CPA pour une année, à inscrire au budget 1966, sur avis de la commission du budget.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

M. BEDIER : Je me demande à quoi sert ce collège agricole, puisque les élèves au sortie de cet établissement ne trouvent pas à s'employer dans le département.

M. le Maire : Je donne raison à mon collègue BEDIER, ce collège nous coûte très cher et donne peu de résultats.

À l'unanimité, le Conseil, décide de renvoyer la question à la Commission des Finances.